

NEDROMA

Capitale du massif des TRARAS, la ville de NEDROMA est située à proximité de la frontière marocaine, et distante de son chef-lieu, TLEMCEN, de 58 km. Elle culmine à 356 mètres d'altitude.



Climat semi-aride sec et froid.

« LE PETIT TLEMCEN » selon M. Gilbert GRANDGUILLAUME.

Anthropologue arabisant, spécialiste du Maghreb et du Monde arabe :

« C'est que j'ai rencontré alors, c'est d'abord une ville magnifique, à vous couper le souffle, telle qu'on l'aperçoit des hauteurs des Traras en arrivant de MARNIA. Elle n'avait pas connu alors ces extensions qui l'ont quelque peu banalisée. C'était une ville blanche, resserrée autour de sa mosquée, bien délimitée dans ses remparts même si ceux-ci étaient en partie détruits. On parcourait ses ruelles étroites qui rayonnaient à partir de la mosquée almohade et de la Tarbi'a et se distribuaient en quatre quartiers, Beni Zid, Beni Affane, Ahl-es- Souq et Kherba. Ce fut pour moi un été extraordinaire. Seul européen dans la ville – les rares coopérants français étant alors en vacances – je passais mes journées à parcourir la ville, à parler aux habitants, à fréquenter la boutique du libraire, les cafés de la place, le personnel de la mairie, les anciens que je rencontrais assis en divers points de la ville, et le soir la masria de Cheikh GHAFFOUR où se retrouvaient les musiciens qui interprétaient de la musique andalouse dans un style propre à NEDROMA. Il y avait aussi les longues soirées de mariages, auxquels j'étais invité. Enfin nombre de Nédromis, principalement enseignants, qui étaient en fonction dans les villes voisines, passaient leurs vacances à NEDROMA, et parlaient volontiers de leur ville, de son histoire, de ses traditions, de ses personnalités... ».



NEDROMA du berbère *Ndrouma* qui signifie : « *ville située dans un élargissement de vallée, au pied d'un versant* ».

L'étymologie évoquée par LEON l'Africain, *Ned-Roma* : « *rivale de Rome* » est une fausse étymologie, d'autant qu'aucun vestige ou inscription romains n'ont été retrouvés à NEDROMA.

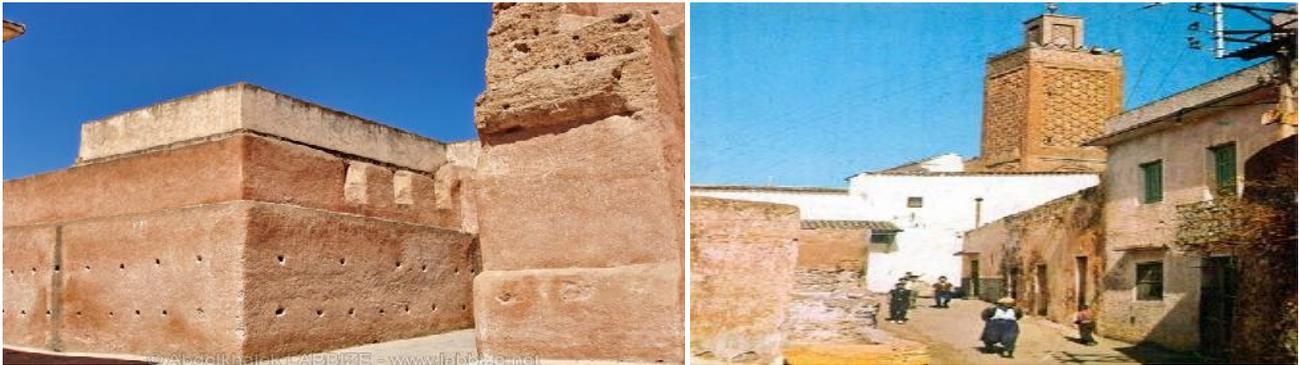
C'est entre le 9^e et le 11^{ème} siècle, qu'une ville nommée *FALOUSEN* a dû prendre le nom de NEDROMA. Ce nom est celui d'une tribu berbère, fraction de la famille de KOUMYA, de la souche des BENI-FATEN, selon IBN-KHALDOUN.

Présence turque  1515 - 1830

NEDROMA est connue pour ses multiples koubbas où reposent des saints et savants outre méditerranéens mais elle est également connue pour ses traditions musicales andalouses

Au XVI^e siècle, LEON l'Africain attribue la richesse de NEDROMA au nombre de ses tisserands.

La ville au cachet local propre rappelle les anciennes villes musulmanes maghrébines et dispose de quartiers traditionnels au nombre de quatre dont deux réservés aux activités artisanales. Son plan est assez bien conservé avec ses dédales de ruelles sinueuses étroites et de multiples impasses.



Après l'établissement de la domination turque, NEDROMA et sa région furent l'objet d'un litige permanent entre le Bey d'ORAN et les CHORFA du Maroc.

En 1791, les Espagnols cédèrent ORAN au Dey d'ALGER, HASSAN.

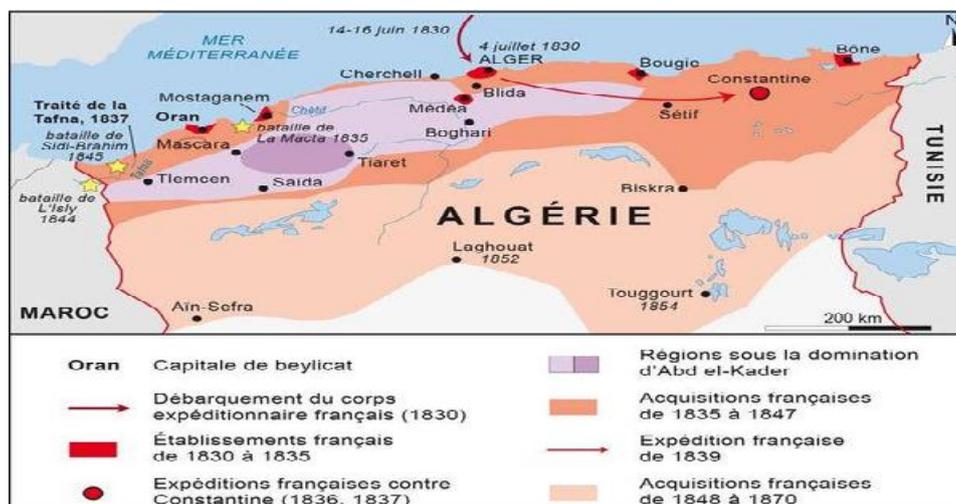
Celui-ci en profita pour affermir le pouvoir turc dans l'arrière-pays et asseoir l'autorité turque représentée dans la région par les Beys OMAR Agha et Ali KARA-BAGHLI. Elle devint même la capitale d'un Beylik assez important.

C'est à cette époque que, dit-on, les exactions des janissaires cantonnés à NEDROMA provoquèrent une révolte de la population citadine. Le Dey marcha contre NEDROMA, qui fit sa soumission et fut imposée d'une contribution annuelle de cent pièces de grosse toile de coton destinées à confectionner des tentes de soldats.

Le Dey fut amené à intervenir quelque temps plus tard, à l'occasion de troubles provoqués dans la ville par la division des habitants en deux partis, l'un pro-marocain, l'autre pro-turc. Le Dey aurait fait entrer ses soldats dans la ville par surprise, et l'aurait ensuite livrée au massacre et au pillage.

Cependant les razzias continuelles effectuées par les Marocains à partir de leur base d'OUIDA semblent avoir, dans la dernière période, rapproché NEDROMA du pouvoir turc. La ville prit parti pour le Dey, contre les DERQAOUA ayant à leur tête le marabout BEN-CHERIF, au début du 19^e siècle.

Il semble que, par la suite, le pouvoir turc n'ait plus été contesté, jusqu'à l'occupation française.



En 1831, à l'issue des combats livrés sur la TAFNA contre le Maréchal CLAUZEL, ABD-EL-KADER voulut faire de NEDROMA son quartier général de l'Ouest, mais les habitants refusèrent.



CLAUZEL (1772/1842)



ABD-EL-KADER (1808/1883)

Pour les contraindre, l'Émir fit arrêter plusieurs notables de la ville qui s'étaient rendus au marché de MASCARA. NEDROMA accepta alors un gouverneur d'ABD-EL-KADER. Mais lorsque celui-ci eut libéré les otages, la population se souleva et chassa le gouverneur à coups de pierres.

En avril 1836, ABD-EL-KADER vient établir son camp à NEDROMA après les combats contre la colonne d'ARLANGES. En juillet de la même année, après la défaite de la SIKKAK, il revient à NEDROMA, où sont soignés ses blessés ; mais il laisse son camp à AÏN-KEBIRA. Le traité de La Tafna (30 mai 1837) lui reconnaît la possession de la ville.

Après la reprise des hostilités, se présente devant NEDROMA une colonne française conduite par le Général BEDEAU, et accompagnée par la cavalerie des Douairs de Mustapha BEN-SMAIL. La Djemaa offre sa reddition, et BEDEAU s'abstient de faire entrer les troupes dans la ville : c'est le 8 mars 1842.



Marie-Alphonse Bedeau (1804/1863)

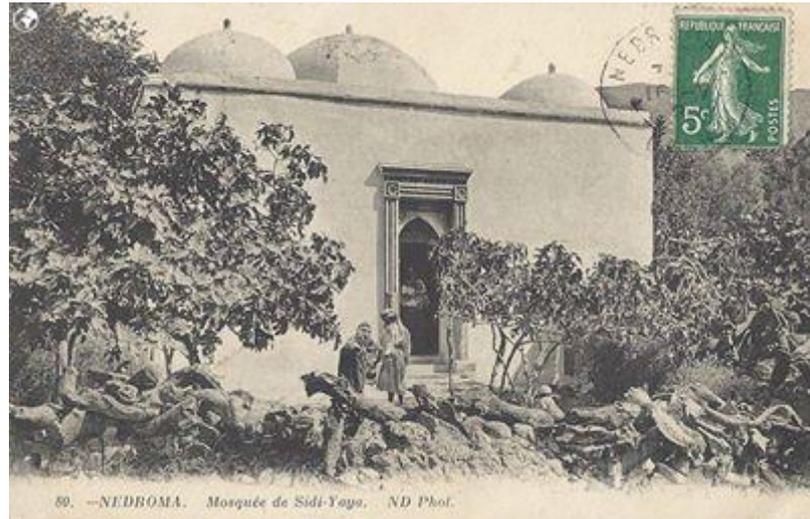


NEDROMA (*Source Anom*) : La ville indigène, siège d'un important marché au milieu du 19^{ème} siècle, devient le chef-lieu de la commune mixte de NEDROMA créée par arrêté gouvernemental du 30 décembre 1880. Le territoire de la tribu des NEDROMA est délimité par décret du 29 février 1868 et constitué en un seul douar.

L'application du "sénatus-consulte" en 1867 donna lieu à des "états des tribus", qui furent établis, en ce qui concerne NEDROMA, du 23 octobre 1866 au 1 mars 1867. Ils comportaient recensement de la population, état des lieux, mesure et bornage des propriétés. NEDROMA fut alors constitué en un seul douar-commune.

Les habitants de NEDROMA....sont à la fois cultivateurs, industriels et marchands. Leurs rapports commerciaux s'étendent dans l'Ouest jusqu'à FES et TANGER. Un marché a lieu tous les jeudis. Il se tient sous les murs et dans l'intérieur de la ville ; à l'extérieur, pour les bestiaux, à l'intérieur pour les graines, les laines, la viande, etc...Les tribus voisines, les TRARA, les SAOUHLIA, les

DJEBALA, les BENI -IZNASEN et les gens d'OUJDA, les tribus du cercle de MARNIA, enfin les européens de NEMOURS et de MARNIA, fréquentent ce marché dont la police est faite par le caïd des caïds, auquel il est affirmé pour une somme de 200 francs par an.



Tous les habitants de NEDROMA vivent dans des maisons dont l'agglomération forme la ville. Une seule maison dite maison GUENDOUIZ se trouve isolée dans la partie Ouest du territoire, du côté de ZAOUJET-EL-YA'QOUBI (DJEBALA). En tout 263 familles, dont 70 Israélites. Il semble que la plupart de ces israélites aient été d'origine marocaine. Ils étaient relativement intégrés dans la cité, bien que peu d'entre eux y soient devenus propriétaires. C'est à la suite de la politique coloniale (décret CREMIEUX) de naturalisation qu'ils s'assimilèrent à la France.



Adolphe CREMIEUX (1796/1880)

B. n° 8.

— 109 —

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

N° 136. — DÉCRET qui déclare citoyens français les Israélites indigènes de l'Algérie.

Du 24 Octobre 1870.

LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE
DÉCRÈTE :

Les israélites indigènes des départements de l'Algérie sont déclarés citoyens français; en conséquence, leur statut réel et leur statut personnel seront, à compter de la promulgation du présent décret, réglés par la loi française, tous droits acquis jusqu'à ce jour restant inviolables.

Toute disposition législative, tout sénatus-consulte, décret, règlement ou ordonnance contraires, sont abolis.

Fait à Tours, le 24 Octobre 1870.

Signé Ad. CREMIEUX, L. GAMBETTA, AL. GLAIS-BIZOIN, L. FOURICHON.

Lors de la guerre de 1870, le gouvernement de la Défense Nationale attribue d'office la citoyenneté française aux Juifs d'Algérie par le décret Crémieux du 24 octobre 1870, mettant fin au statut civil mosaïque, et soumettant d'emblée tous les nouveaux citoyens au service militaire. Ainsi, à une époque où la position de la France était menacée dans cette colonie, y furent créés quelques 34 574 citoyens français de plus. Il faut aussi mentionner que le décret Crémieux ne s'applique pas aux Juifs du Mzab car cette région n'est pas alors sous le même statut administratif. La nationalité française ne leur sera attribuée qu'à la veille de l'indépendance de l'Algérie.

Le seul colon français habitant NEDROMA à cette époque est un nommé AUTHIER, qui s'est établi dans la ville avec sa famille en 1852 et s'y est fait construire une maison. En 1867, il obtient concession du terrain où il a déjà bâti, et de 14 hectares dans la plaine de NEDROMA.

Un autre européen viendra habiter la ville en 1876, Monsieur BAUDET, directeur de l'école franco-arabe.

Le douar-commune de NEDROMA dépendit d'abord de l'administration militaire, en l'occurrence, du Bureau arabe de MARNIA. Le régime militaire, supprimé en 1870, ne céda vraiment la place à l'administration civile qu'en 1880, sous la pression croissante des colons d'Algérie.



Selon le rapport de 1867, une école Arabo-française a été créée à NEDROMA par décision du 28 janvier 1865. Le personnel enseignant se compose d'un directeur français et d'un directeur-adjoint indigène. Trente jeunes garçons, tous musulmans, appartenant aux principales familles de la ville, suivent les cours de cette école où ils apprennent à lire et à écrire en français, à calculer, etc... A la grande satisfaction de leurs parents qui, s'adonnant presque tous au commerce, apprécient d'une manière remarquable les bienfaits de l'instruction. Cette scolarisation a permis de former une élite qui valut à la ville la réputation d'être une « pépinière de fonctionnaires ».

[...] extrait PDF Elia ou Gaston GUEDJ

Lorsque la France débarque à ALGER, le 5 juillet 1830, le problème de la communication avec la population indigène s'est immédiatement posée. Deux solutions s'imposent : Apprendre la langue ou apprendre aux indigènes le français.

Apprendre la langue locale présente certes l'avantage d'entrer rapidement en communication avec la population autochtone. Cette solution donne l'illusion à l'enseignant d'aller vers ceux, à qui il est censé prodiguer son enseignement. Cet objectif ayant montré rapidement ses limites, on se décide dès 1832 à ouvrir les portes des écoles françaises, initialement pour les enfants de colons, à la population indigène d'Algérie.

Comme aujourd'hui dans nos banlieues, les contradictions entre l'éducation locale et familiale de l'enseignement que l'on propose dans les écoles françaises apparaissent si criantes que l'on comprend vite la cause du désintérêt de la population scolaire indigène pour nos écoles : le décalage entre les objectifs de l'éducation familiale et ceux de l'éducation sociale. C'est alors que l'on décide d'envisager d'autres solutions. Ce sera la création d'un enseignement spécifique dénommé « *L'enseignement des Indigènes en Algérie* »....]

Cliquer SVP sur ce lien pour lire cette intéressante thèse : <http://cagrenoble.fr/ecoles/enseignement.pdf>

D'autre part, CANAL écrit en 1888 : « Lors de la promulgation de la récente loi sur l'instruction primaire, les habitants de NEDROMA ont été les premiers à demander la création d'une école de filles ».

Le douar-commune de NEDROMA dépendit d'abord de l'administration militaire, en l'occurrence, du Bureau arabe de MARNIA. Le régime militaire, supprimé en 1870, ne céda vraiment la place à l'administration civile qu'en 1880, sous la pression croissante des colons d'Algérie.

Le 9 septembre 1880, le douar-commune fut érigé en commune mixte, et placé sous l'autorité d'un administrateur Monsieur René BELLE.

COMMUNE MIXTE DE NEDROMA

- Source : GALLICA -

Composition en 1902 :

- NEDROMA, village chef lieu : 1 311 habitants dont 572 européens - Superficie : 2 156 hectares ;
- BENI-ABEUD, douar : 1 713 habitants dont 13 étrangers - Superficie : 5 350 hectares ;
- BENI-KHALED, douar : 2 453 habitants - Superficie : 8 344 hectares ;
- BENI-MENIR, douar : 5 085 habitants - Superficie : 12 650 hectares ;

- BENI-MISHEL, douar : 4 999 habitants dont 48 étrangers – Superficie : 20 713 hectares ;
- SOUHALLIA, douar : 6 163 habitants – Superficie : 7 702 hectares ;
- TERNANA (DJEBALA), douar : 4 458 habitants dont 50 étrangers – Superficie : 11 700 hectares
- ZAOÛÏET-EL-MIRA, douar : 714 habitants – Superficie : 1 322 hectares ;

Au total = 30 502 habitants dont 683 européens – Superficie = 69 938 hectares.



NEDROMA : La gendarmerie

Ville essentiellement musulmane, NEDROMA avait en 1920 une dizaine de mosquées dont la "Grande", élevée en 1348. Une autre, plus ancienne était celle de SIDI-BOU-ALI.



L'agriculture reposait sur des terres argileuses qui convenaient très bien aux céréales. Mais l'olivier était roi et donnait des rendements importants. L'amandier et le figuier s'y plaisaient aussi.

La vigne a eu quelques adeptes et notamment en la personne de Léon HAVARD, vice-président du Conseil supérieur de l'Algérie. Vers 1920, il avait créé le domaine de MEZAOUROU où les terres étaient favorables aux cépages habituellement rencontrés dans la région. Son vin, riche en alcool, avait de la finesse, du bouquet et une belle couleur. Il obtint de nombreuses récompenses à Marseille en 1922, à l'Exposition du Centenaire de l'Algérie une médaille d'Or et une médaille d'Argent à SIDI-BEL-ABBES.

Les musulmans de NEDROMA, très travailleurs, étaient attachés à l'agriculture, qualité qui remontait à un passé lointain, celui des Berbères. Une particularité de NEDROMA était d'avoir dans son périmètre une Zaouïa (Ecole coranique), celle des Oulad SIDI-BEN-AMAR. Située à 46 km de TLEMCEEN, on allait y consulter le "marabout" pour guérir une sciatique. Celui-ci implantait un fil de laiton sur le tragus de l'oreille après quelques prières coraniques. Le secret de cette méditation, dérivée de l'acupuncture, appartenait à la famille BENAMAR et se transmettait de père en fils.

Les spécialités artisanales de NEDROMA étaient les haïks, les babouches, les tapis en laine dits *flidgs*, la poterie et surtout les *khadra*, grandes marmites en terre rouge importées dans toute la région.



CULTE CATHOLIQUE

- Auteur Louis ABADIE -

Le culte catholique dans ce village pouvait paraître insignifiant. Un jour, de passage à NEDROMA, Monseigneur CANTEL, évêque d'ORAN demande au curé de NEMOURS de prendre en charge les catholiques. Pas de chapelle, mais un chrétien, Auguste SAHUT, prend l'initiative d'organiser le culte dans une petite chambre où en juin 1905, l'évêque célèbre la messe.

On construit une petite chapelle consacrée à Saint Vincent de Paul, qui sera détruite le 3 février 1957 par l'explosion d'une bombe dans une épicerie voisine.

En 1960, on rêvait de construire une nouvelle chapelle...On comptait alors à peu près 150 catholiques.

Une Personnalité de NEDROMA



Le renom de NEDROMA s'étendit dans toute l'Algérie, grâce à l'un de ses fils qui fut certainement la personnalité algérienne la plus marquante de l'époque : il s'agit de Si M'hamed BEN-RAHAL, l'un des fils de El-Hadj HAMZA, l'Agha de NEDROMA.

Après les cours de l'école franco-arabe et le collège impérial d'ALGER, il commence une carrière militaire, avant d'être nommé Khalifa d'agha (1876). Il succède à son père comme caïd de NEDROMA (1878). Cette même année, il se rend à l'Exposition universelle de Paris avec une délégation de personnalités algériennes. Après un voyage à Gibraltar en Espagne, Tanger et Melilla au Maroc, il participe à Paris au congrès des orientalistes (1879). Ses propositions de réformes ayant peu de réponses, il quitte la politique pour se consacrer au soufisme (1900).

La France en fait un Officier de la Légion d'honneur et il a l'honneur d'adresser une harangue, en un français très pur, au Président Emile LOUBET, en visite à TLEMCEN, en avril 1903 : « *Les Musulmans, déclare-t-il, ne sont ni moins heureux ni les moins empressés. Respectueux de tout ce qui est autorité, dévoués à qui les aime et les protège, ils voient plus que personne dans la présence du Grand Chef de l'Etat, la preuve du redoublement de bienveillance et de sollicitude* »

Il est élu conseiller général de NEDROMA (1913), puis reprend une activité politique intensive comme délégué financier (1919).

BEN-RAHAL M'hamed est élu membre libre de l'Académie des sciences coloniales dès sa fondation en 1923.



La période 1920 - 1950

L'économie locale marque un net fléchissement. En 1932, au cours d'une tournée en Oranie le Cheik BEN-BADIS vient à NEDROMA. D'après certaines traditions locales, il y reçoit un accueil très réservé, en raison de la forte implantation des confréries dans la ville. Ceci est confirmé par le fait qu'en 1936 il n'y a pas de filiales réformistes à NEDROMA.

A partir de 1945 commence l'activité des partis politiques autonomistes. La place principale est prise par l'UDMA fondé à NEDROMA. Le Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques (MTLD), représenté, et largement minoritaire. L'implantation de l'Union Démocratique du Manifeste Algérien (UDMA) est renforcée par l'activité des l'Association des Ouléma, qui va se développer surtout à partir de 1949. Enfin, la jeunesse commence à être encadrée par l'organisation des scouts musulmans algériens.

NEDROMA est érigé en commune par arrêté du 4 décembre 1956. En décembre 1958, le Maire de NEDROMA, Slimane BELABED, est élu député.



Né le 12 décembre 1910 à BEDEAU (Algérie), décédé le 25 janvier 1899 à VICHY.

Député du 30 novembre 1958 au 3 juillet 1962.

Lors des événements, entre 1954 et 1962, NEDROMA a eu à subir une rupture importante de son passé et la structure de sa population s'est profondément modifiée.

Avec l'accentuation de la violence un certain nombre de citoyens partirent se réfugier au MAROC voisin, y entraînant leurs familles et laissant vides leurs habitations. Parallèlement les ruraux soumis à la pression militaire, vinrent se réfugier dans la ville, volontairement ou non. En 1962, alors qu'un retour à la situation antérieure aurait pu être envisagé (les exilés revenant du Maroc et les ruraux retournant dans leurs villages), c'est le mouvement inverse qui s'accrut. D'autre part la population européenne est partie en masse....

NEDROMA : Il ne reste rien du cimetière chrétien. Une chapelle en ruines et deux pierres tombales enfouies dans l'herbe.

ETAT-CIVIL

- Source : *Anom* -

NDLR : il n'existait pas, en Algérie, d'Etat-civil avant l'arrivée des Français en 1830.

SP = Sans profession

-Première Naissance : **Registres Absents** :

-Premier décès : **Registre Absents** ;

-Premier Mariage : (21/06/1876) de M. BEN-ZAQUEN Joseph (*Commerçant natif MAROC*) avec Mlle ATTIAS Esther (*SP native du Lieu*) ;

L'étude des actes de MARIAGE nous permet de révéler quelques origines :

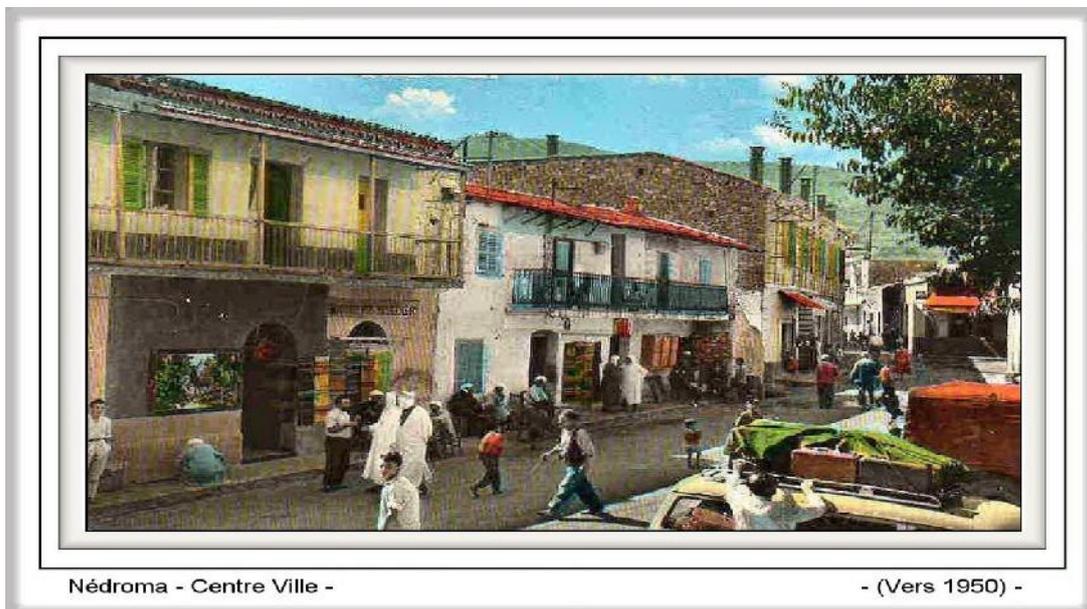
- 1876 (15/12) : M. BEN-AYOUN Messaoud (*Marchand natif du Lieu*) avec Mlle AMOUYAL Zohra (*SP native du Lieu*) ;
- 1879 (20/03) : M. BEN-HAYOUN Messaoud (*Colporteur natif du Lieu*) avec Mlle SEBBAN Tata (*SP native du Lieu*) ;
- 1879 (17/12) : M. BEN-AIOUNE Yahia (*Bijoutier natif du Lieu*) avec Mlle BEN-HAYOUNE Aïcha (*SP native du Lieu*) ;
- 1880 (09/11) : M. BAUDET Claude (*Instituteur natif Hte Savoie*) avec Mlle SAHUT Sophie (*SP native de Nemours en Algérie*) ;
- 1881 (09/02) : M. BEN-SEMEHOUNE Maklouf (*Colporteur natif du Lieu*) avec Mlle AMOUYAL Aïcha (*SP native du Lieu*) ;
- 1881 (01/06) : M. AZOULAI Messaoud (*Colporteur natif MAROC*) avec Mlle BEN-DENNOUN Ichoua (*SP native Tlemcen en Algérie*) ;
- 1882 (22/03) : M. BEN-DAHNOUN Ichoua (*Commerçant natif du Lieu*) avec Mlle BEN-AYOUN Semah (*SP native du Lieu*) ;
- 1883 (12/02) : M. BEN-AÏOUN Youssef (*Colporteur natif du Lieu*) avec Mlle BOU-AZIZ Maha (*SP native du Lieu*) ;
- 1883 (11/04) : M. BEN-AYOUNE Messaoud (*Colporteur natif du Lieu*) avec Mlle BOU-AZIZ Aïcha (*SP native du Lieu*) ;
- 1883 (20/06) : M. AZIZA Brahim (*Négociant natif du Lieu*) avec Mlle BOU-AZIZ Maha (*SP native du Lieu*) ;
- 1884 (26/03) : M. BOU-AZIZ Messaoud (*Instituteur natif du Lieu*) avec Mlle BEN-AÏOUN Sultana (*SP native du Lieu*) ;
- 1885 (10/06) : M. GERMAIN J. Marie (*Militaire natif Loire Atlantique*) avec Mme (Vve) VERDOUX Jacqueline (*SP native Hte Pyrénées*) ;
- 1886 (31/03) : M. BOU-AZIZ Judas (*Commerçant natif du Lieu*) avec Mlle BEN-AYOUN Thata (*SP native du Lieu*) ;
- 1886 (07/04) : M. BEN-AYOUN Yahia (*Journalier natif du Lieu*) avec Mlle BEN-AYOUN Maha (*SP native du Lieu*) ;
- 1886 (09/04) : M. (Veuf) BEN-AYOUN Yahia (*Commerçant natif du Lieu*) avec Mlle BEN-AYOUN Aïcha (*SP native du Lieu*) ;
- 1886 (12/06) : M. AUDRA Elie (*Menuisier natif Drôme*) avec Mlle BAZZANO Raphaëla (*SP native de Nemours en Algérie*) ;
- 1887 (16/03) : M. SEBBAN Youssef (*Savetier natif du Lieu*) avec Mlle BEN-DENNOUR Esther (*SP native du Lieu*) ;
- 1887 (22/06) : M. BOU-AZZIZ Mouchi (*Commerçant natif du Lieu*) avec Mlle BOU-AZZIZ Zeghida (*SP native du Lieu*) ;
- 1887 (31/08) : M. SEBBAN Mouchi (*Journalier natif du Lieu*) avec Mlle SEBBAN Maha (*SP native du Lieu*) ;
- 1887 (13/09) : M. BEN-AYOUN Yahia (*Journalier natif du Lieu*) avec Mlle BEN-AYOUN Meriem (*SP native du Lieu*) ;
- 1887 (21/09) : M. SEBBAN Aaron (*Savetier natif du Lieu*) avec Mlle SEBBAN Messaouda (*SP native du Lieu*) ;
- 1889 (11/09) : M. BOU-AZIZ Joseph (*Journalier natif du Lieu*) avec Mlle BEN-AYOUNE Aziza (*SP native du Lieu*) ;
- 1889 (09/12) : M. TRINIDAD Diego (*Journalier natif ESPAGNE*) avec Mlle GARCIA Isabel (*Couturière native ESPAGNE*) ;
- 1889 (18/12) : M. HAZIZA Isaac (*Colporteur natif du Lieu*) avec Mlle AMOUYAL Rehima (*SP native du Lieu*) ;
- 1890 à 1904 : Registres absents ;
- 1905 (02/03) : M. (Veuf) DE-LAROLLE César (*Comptable natif du Var*) avec Mme (Vve) TORO Maria (*SP native Ain-Témouchent-Algérie*) ;
- 1905 (15/03) : M. SEBBAN Samuel (*Commerçant natif du Lieu*) avec Mlle HAZIZA Esther (*SP native du Lieu*) ;
- 1905 (30/03) : M. SEBBAN Chaloum (*Commerçant natif du Lieu*) avec Mlle BEN-AYOUNE Zohra (*SP native du Lieu*) ;
- 1905 (12/04) : M. CHEKROUN Salomon (*Commerçant natif du Lieu*) avec Mlle BOU-AZIZ Sultana (*SP native du Lieu*) ;
- 1905 (18/05) : M. CONTENIENTE Antonio (*Marin natif Oran*) avec Mlle RODRIGUEZ Hélène (*SP native d'Oran – Algérie*) ;
- 1905 (29/05) : M. (Veuf) BOTVOLE David (*Commerçant natif du Lieu*) avec Mlle BEN-ASSAYAG Rica (*SP native du Lieu*) ;
- 1905 (14/06) : M. HAZIZA Daoud (*Commerçant natif du Lieu*) avec Mlle AZZIZA Maha (*SP native du Lieu*) ;
- 1905 (12/09) : M. BEN-HAYOUN Isaac (*Commerçant natif du Lieu*) avec Mlle SEBBAN Mérima (*SP native du Lieu*) ;

NDLR : Si vous souhaitez visualiser l'acte ; je vous recommande de procéder comme suit :

-Après avoir accédé à google vous devez alors inscrire anom algérie, (vérifiez que vous êtes bien sur Algérie)

-dès lors que vous êtes sur le site anom vous devez sélectionner NEDROMA sur la bande défilante.

-Dès que le portail NEDROMA est ouvert, mentionnez le nom de la personne recherchée sous réserve que la naissance, le mariage ou le décès soit survenu avant 1905.



DEMOGRAPHIE

- Source : *GALLICA et DIARESSAADA* -

Année 1884 = 3 318 habitants dont 381 européens ;
Année 1902 = 1 311 habitants dont 572 européens ;
Année 1954 = 9 674 habitants dont 560 européens ;
Année 1960 = 13 374 habitants dont 236 européens ;



DEPARTEMENT

Le département de TLEMCCEN fut un département français d'Algérie entre 1957 et 1962, avec pour code **9M**.

Considérée depuis le 4 mars 1848 comme partie intégrante du territoire français, l'Algérie fut organisée administrativement de la même manière que la métropole. C'est ainsi que pendant une centaine d'années, TLEMCCEN fut une sous-préfecture du département d'ORAN jusqu'au 28 juin 1956, date à laquelle ledit département fut divisé en quatre parties, afin de répondre à l'accroissement important de la population algérienne au cours des années écoulées.

L'ancien département d'ORAN fut dissous le 20 mai 1957 et ses quatre parties furent transformées en départements. Le département de TLEMCCEN fut donc créé à cette date, et couvrait une superficie de 8 100 km² sur laquelle résidaient 371 956 habitants et possédait quatre sous-préfectures, BENI-SAF, MARNIA, NEMOURS et SEBDOU.

L'Arrondissement de NEMOURS comprenait six localités :

BENI-MENIR ; BENI-MISHEL ; **NEDROMA** ; NEMOURS ; SOUHALIA ; SOUK-EL-TLETA.



Le relevé n° 57193 mentionne **109 noms de soldats** « MORT pour la France » au titre de la guerre 1914/1918, savoir :

■ ■ **ABDELKADER** Ould Larbi (Mort en 1914) – **ADLAOUI** Abdelkader (1916) – **AÏSSAOUI** Abdelkader (1914) – **ALAM** Mostefa (1918) **ALLALI** Mohamed (1914) – **ALLALI** Mohamed Ould Mohamed (1917) – **ALLAM** Mohammed (1916) – **AMEUR** Lakhdar (1918) – **AOUAD** Moktar (1916) – **AYOUN** Chaloum (1915) – **AZZAOUI** Mohammed (1914) – **BEKHTI** Mohamed (1916) – **BEKHTI** Mostefa (1918) – **BEKKOUCHE** Mohamed (1918) **BEL HACENE** Ould M'Hamed (1918) – **BEL KAÏD** Lakdar (1914) – **BELARBI** Mohamed (1918) – **BELARBI** Mohammed (1918) – **BELBACHIR** Mohamed (1918) – **BELGHIT** Benamar (1918) – **BELKEDAH** Mohamed (1916) – **BELMADANI** Ahmed (1917) – **BELMOKHTAR** Mohammed (1916) **BENAYOUN** Joseph (1915) – **BENAYOUN** Mardochée (1915) – **BENHALIMA** Abdelkader (1914) - **BENHALIMA** Abdelkader Ould Mohamed (1915) – **BENMATALLAH** Amar (1916) – **BENMIR** Benhamed (1917) – **BENRAHOU** Mohammed (1917) – **BETTANE** Aaron (1914) – **BETTERKI** Rabah (1917) – **BOU AZIZ** Mouchi (1914) – **BOUAFS** Abdelkader (1918) – **BOUAYACHE** Klef (1918) – **BOUAZZA** Ahmed (1918) – **BOUCHARREB** Hamza (1915) – **BOUDJENANE** Abdeljalif (1914) – **BOUGHAZI** Mohamed (1915) - **BOUGHAZI** Mohammed (1915) – **BRAHMI** Mostefa (1918) – **CHERIGUENE** Mohamed (1918) – **CHERIGUI** Ahmed (1918) – **CHETTAF** Mohamed (1915) – **CHOUKROUM** Moïse (1914) – **DAHEL** Mohamed (1916) – **DAHMANI** Mohammed (1914) – **DERRICHE** Ammar (1917) – **DIF** Mohammed (1915) – **DJELLOULI** Mohammed (1916) - **DJENANE** Mohammed (1918) – **DRAOUI** Boumédiène (1918) – **DRICI** Mohammed (1914) – **FISCHER** François (1915) – **GHOMARI** Mohammed (1914) – **HASSAÏNE** Mohammed (1914) – **HAZIZA** Messaoud (1915) – **HEDJAM** Mekki (1917) – **ICHOU** Benamar (1915) – **KACEMI** Kada (1915) – **KACHOUR** Bekkaye (1919) – **KADDOUR** Abdelkader (1916) – **KAÏD** Benammar (1914) – **KALAÏ** Mohammed (1915) – **KERKAR** Mohamed (1918) **KETTAB** Mohamed (1916) – **KOULILEKH** Mohamed (1915) – **KROUCHI** Mohammed (1914) – **LABBAS** Labbès (1916) – **LABDI** Ahmed (1914) – **LAKCHAL** Mohammed (1919) – **LAMI** Mohammed (1914) – **MANSOURI** Mohamed (1918) – **MARCIANO** Salomon (1917) – **MEBAREK** Mohammed (1914) – **MEHADJI** Laïd (1918) – **MEHYAOUI** Mohammed (1914) – **MERGHACHE** Mohammed (1914) – **MERRAS** Abdelkader (1917) – **MESMOUDI** Mohammed (1914) – **MEZOUAR** Ali (1916) – **MIR** Mohamed (1914) - **MIR** Mohammed (1916) – **MIRAOUI** Mohamed (1918) – **MOHAMMED** Ould Embarek (1915) – **MOUFFOK** Abdelkader (1914) – **OUAFI** Rabah (1915) – **OUARSOUSI** Mohamed (1914) – **RABAH** Ben Ammar (1917) – **RABAHI** Mohamed (1918) – **RACHEDI** Mekki (1916) – **RAHIM** Ahmed (1917) – **RAMDANI** Abdelkader (1918) – **REGERTI** Sliman (1915) – **ROUISSI** Mohammed (1918) – **SABBAGHI** Lakdar (1917) – **SEBAÏBI** Mohamed (1918) – **SEMHOUN** Chouâ (1918) – **SIAD** Mohammed (1914) – **SMAINE** Abdelkader (1914) – **TAHAR** Tahar (1916) – **TALEB** Mohamed (1918) – **TEKIA** Lakhdar (1918) – **TERFOUS** Ali (1915) – **TOUENTI** Abdelkader (1915) – **TOUENTI** Lakhdar (1918) – **ZECHOUDI** Rabah (1918) – **ZEROUAL** Messaoud (1914) – **ZERRADI** Mohamed (1915) ■ ■

Nous n'oublions pas nos valeureux Soldats victimes de leurs devoirs dans la région :

■ ■ **Enseigne de vaisseau (DBFM) ALIBERT** Jacques (26 ans), tué à l'ennemi le 29 août 1956 ;
Enseigne de vaisseau (DBFM) AMOURETTE J. Pierre (25 ans), tué à l'ennemi le 29 août 1956 ;
Marsouin (RICM) AUDIBERT Michel (23 ans), tué à l'ennemi le 3 novembre 1960 ;
Second-maître (DBFM) BAZIN Michel (34 ans), tué à l'ennemi le 29 août 1956 ;
Quartier-maître (Commando PENFENTENYO) BLANC Pierre (22 ans), tué à l'ennemi le 17 avril 1957 ;
Lieutenant (EH 2) BLONDEAU Alain (25 ans), tué à l'ennemi le 26 novembre 1956 ;
Brigadier (20^eBCP) BOEREZ Pascal (24 ans), tué à l'ennemi le 29 octobre 1956 ;
Soldat (?) BORNUA Claude (21 ans), tué à l'ennemi le 15 juillet 1956 ;
Artilleur (2^e RAC) BOUSCAREN Henri (23 ans), tué à l'ennemi le 15 juillet 1957 ;
Soldat (?) BOUVIER Yves (22 ans), tué à l'ennemi le 15 juillet 1956 ;
Adjudant (2^e RSA) CABANE Claude (27 ans), tué à l'ennemi le 12 janvier 1957 ;
Artilleur (4^e RA) CELLES Roland (21 ans), tué à l'ennemi le 15 juillet 1956 ;
Artilleur (24^e RA) COADOUR Roger (22 ans), tué à l'ennemi le 15 juillet 1956 ;
Quartier-maître (DBFM) CORVEZ François (22ans), tué à l'ennemi le 29 août 1956 ;
Chasseur (20^e BCP) DESPRETZ Edmond (24 ans), tué à l'ennemi le 29 octobre 1956 ;
Sergent (20^e BCP) DESSAUVAGES Roger (26 ans), tué à l'ennemi le 29 octobre 1956 ;
Artilleur (24^e RA) DUBOIS Michel (22 ans), tué à l'ennemi le 19 janvier 1957 ;
Sergent (?) DUTOIT Bernard (22 ans), tué à l'ennemi le 29 octobre 1956 ;
Artilleur (24^e RA) GOUINEAU Georges (22 ans), tué à l'ennemi le 19 juin 1957 ;
Chasseur (2^e RCA) GUEGUEN Christian (21 ans), tué à l'ennemi le 3 janvier 1956 ;
Maréchal-des-logis (66^e RA) HARANT Marc (32 ans), tué à l'ennemi le 15 juillet 1957 ;
Quartier-maître (DBFM) INIZAN François (27ans), tué à l'ennemi le 29 août 1956 ;
Quartier-maître (DBFM) KRYSHINE Vladimir (28 ans), mort des suites de blessures le 29 août 1956 ;
Soldat (?) LANGLADE-THOMAS Lucien (22 ans), tué à l'ennemi le 16 juillet 1960 ;

Brigadier (24^e RA) LAUVERGNE Jean (21 ans), tué à l'ennemi le 15 juillet 1956 ;
 Quartier-maître (DBFM) LE-MAOULT Antoine (27 ans), tué à l'ennemi le 29 août 1956 ;
 Maréchal-des-logis (24^e RA) LEPROU Louis (26 ans), tué à l'ennemi le 19 janvier 1957 ;
 Maître-canonnière (DBFM) MARIO Marcel (39 ans), tué à l'ennemi le 29 août 1956 ;
 Matelot (DBFM) MERLIN Roland (24 ans), tué à l'ennemi le 29 août 1956 ;
 Canonnière (66^e RA) MICHELS J. Jacques (20 ans), tué à l'ennemi le 6 juin 1957 ;
 Matelot (DBFM) PIERRE Roger (24 ans), tué à l'ennemi le 29 août 1956 ;
 Marsouin (RICM) PORTE Daniel (21 ans), tué à l'ennemi le 15 septembre 1960 ;
 Gendarme (10^e LG) RASSIN Ernest (27 ans), tué à l'ennemi le 4 février 1956 ;
 Caporal (65^e RIMa) ROBERT Fernand (28 ans), tué à l'ennemi le 4 février 1959 ;
 Chasseur (19^e BCP) SOURY François (22 ans), tué à l'ennemi le 26 novembre 1956 ;
 Marsouin (RICM) TESTA Yves (21 ans), tué à l'ennemi le 12 octobre 1960 ;
 Soldat (?) TESTE Paul (22 ans), tué à l'ennemi le 26 novembre 1956 ;
 Second-maître (DBFM) THERIZOL Michel (26 ans), tué à l'ennemi le 15 juillet 1956 ;
 Matelot (DBFM) TOUZET Jean (21 ans), tué à l'ennemi le 29 août 1956 ;
 Sapeur (5^e RG) TUREK Emile (21 ans), tué à l'ennemi le 15 février 1957 ;
 Marsouin (RICM) VALLON Marcel (21 ans), tué à l'ennemi le 11 mai 1960 ;
 Sapeur (157^e BG) VANDAMME J. Pierre (20 ans), mort accidentellement en service le 18 avril 1961 ■ ■ ■;

Nous n'oublions pas nos malheureux compatriotes victimes innocentes d'un terrorisme aveugle mais bien cruel :

M. BOUZEBIBA Bensaïd (58 ans), enlevé et disparu le 31 octobre 1957 ;
 M. DE-SAN-PEDRO Joseph (45 ans), enlevé et disparu le 2 juin 1956 ;

EPILOGUE NEDROMA

De nos jours (recensement 2008) = 32 498 habitants.



La célèbre place "Terbiâa", qui abritait jadis trois ou quatre cafés, n'a sauvé qu'un antique café, situé en face de la grande mosquée, qui se trouve au milieu de cette place. Dans le passé, la place était entourée de "mesriate", des clubs et de petites chambres, qui étaient la propriété des grandes familles de NEDROMA, utilisés pour y jouer de la musique andalouse, pratiquer de ses nombreux instruments et réciter des poèmes ayant traversé les siècles.

SYNTHESE réalisée grâce aux Auteurs précités aux Sites ci-dessous :

<http://encyclopedie-afn.org/>
<https://www.ggrandguillaume.fr/titre.php?recordID=93>
<http://www.elmouahidia.dz/std.php?lg=&id=4>
https://www.persee.fr/doc/horma_0984-2616_2007_num_56_1_2775
http://diaressaada.alger.free.fr/l-mes_cartes-postales/Population/Oran/Oranie.html

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO [jeanclaude.rosso3@gmail.com]